

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

DELIBERATION N° 021/CENI/D/2024

**Modifiant certaines dispositions de l'annexe de la délibération N°002/CENI/D/2024
du 09 février 2024, portant projet de calendrier pour la tenue des élections
des députés à l'Assemblée Nationale**

LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018 modifiée par l'ordonnance 2019-002 du 15 mai 2019 portant Régime Général des Elections et des Référendums ;

Vu la loi organique n° 2018-010 du 11 mai 2018 relative à l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale ;

Vu la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante » ;

Vu le décret n°2021-1200 du 30 octobre 2021 portant constatation d'élection des membres de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu le décret n°2021-1305 du 19 novembre 2021 portant désignation et constatation d'élection des membres de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante au titre du Président de la République et de la Cours suprême ;

Vu le décret n°2024-243 du 13 février 2024 portant convocation des électeurs pour les élections législatives ;

Vu le décret n°2024-244 du 13 février 2024 fixant le montant de la contribution des candidatas aux frais d'impression des bulletins de vote pour les élections législatives ainsi que leurs modalités de remboursement et de reversement ;

Vu le décret n°2024-582 du 13 mars 2024 fixant le nombre des membres de l'Assemblée Nationale, la répartition des sièges sur l'ensemble du territoire national ainsi que le découpage des circonscriptions électorales pour les élections législatives ;

Vu le décret n°2024-644 du 14 mars 2024 fixant les modalités d'organisation des élections législatives ;

Vu le décret n°2024-645 du 14 mars 2024 fixant les pièces à fournir par tout candidat aux élections législatives ;

Vu la délibération n°007/CENI/D/2021 du 06 décembre 2021 portant Règlement Intérieur de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu la délibération n°008/CENI/D/2021 du 06 décembre 2021 relative à l'élection des membres du bureau permanent de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu la délibération modifiée n°023/CENI/D/2022 du 07 septembre 2022 fixant l'organisation et les attributions du Secrétariat Exécutif National de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu la délibération n°002/CENI/D/2024 du 09 février 2024, portant projet de calendrier pour la tenue des élections des députés à l'Assemblée Nationale ;

Vu le procès-verbal du 01 décembre 2021 de la Cour Suprême sur la prestation de serment des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

En assemblée générale



DELIBERE :

Article premier : L'annexe de la délibération n°002/CENI/D/2024 du 09 février 2024 susvisée est modifiée comme suit :

N°	NATURE DES TRAVAUX A ENTREPRENDRE	DATE			Durée (J)			OBSERVATIONS
		DEBUT		FIN	J-	Légale	Opér ation nelle	
		Date	J-	Date				
1	Publication des Décrets de convocation des électeurs pour les élections législatives et de tous les textes règlementaires y afférents.	13-Feb-24	106	14-Mar-24	75	j-90	31	Art.51, LO n°2018-008 relative au régime général des élections et des référendums, au plus tard J-90
2	Dépôt des dossiers de candidature auprès de l'OVEC	27-Mar-24	62	8-Apr-24	51		11	
3	Publication de la liste des candidats par l'OVEC	9-Apr-24	50	9-Apr-24	50		1	Art 29 LO 2018-010
4	<i>Précontentieux relatifs à la candidature (auprès de la CENI)</i>	10-Apr-24	49	12-Apr-24	47	3	3	Art 30 LO 2018-010
5	<i>Contentieux relatif à la candidature auprès de la HCC</i>	13-Apr-24	46	15-Apr-24	44	3	3	Art 30 LO 2018-010
6	Publication de la liste officielle des candidats par la CENI	16-Apr-24	43	16-Apr-24	43		1	Art 31 LO 2018-010
	Tirage au sort des numéros d'ordre des candidats	17-Apr-24	42	17-Apr-24	42		1	Art 123 LO 2018-010
	validation des bulletins uniques	17-Apr-24	42	18-Apr-24	41		2	Art 120 LO 2018-010
7	Fixation de la liste et de l'emplacement des bureaux de vote	29-Feb-24	90	30-Mar-24	59	j-60	31	Art.125, LO n°2018-008.
8	Impression et conditionnement des imprimés sensibles	20-Apr-24	39	6-Mai-24	23		16	délai minimum pour l'impression des bulletins uniques
9	Nomination des membres des BE	30-Mar-24	60	29-Apr-24	30	j-30	31	
10	Fixation du siège et de la composition de la SRMV. Nomination des membres de la SRMV	30-Mar-24	60	29-Apr-24	30		31	Art.185, LO n°2018-008.
	Formation en cascade des membres des SRMV et des Bureaux électoraux	6-Mai-24	23	26-Mai-24	3		20	
11	Campagne électorale	8-Mai-24	21	27-Mai-24	1	21	21	Art.35, LO n°2018-010: le 27/05 à minuit
12	<i>Silence électoral</i>	28-Mai-24	1	28-Mai-24	1		1	Art 56 al 2 LO 2018-008
13	Délivrance des agréments des observateurs	19-Feb-24	100	22-Mai-24	7		94	
14	Délivrance des badges	14-Mai-24	15	22-Mai-24	7		9	Art.-146, LO n°2018-008.
15	JOUR DU SCRUTIN POUR LES ELECTIONS	29-Mai-24	J	29-Mai-24	J			
16	Acheminement des résultats BV vers SRMV	29-Mai-24	0	3-Jun-24	5	5	6	
17	Recensement matériel des votes	30-Mai-24	1	3-Jun-24	5	5	5	Art.189, LO n°2018-008. Art 42 LO 2018-010
18	Transmission des résultats des SRMV vers La CENI siège et la HCC	30-Mai-24	1	4-Jun-24	6	6	6	Art 42 LO 2018-010



19	Traitement et publication des résultats provisoires par la CENI siège	4-Jun-24	6	8-Jun-24	10	15	5	art 44 LO 2018-010
20	Traitement et proclamation des résultats définitifs par la HCC	9-Jun-24	11	24-Jun-24	26	16	16	art 45 LO 2018-010

Article 2 : Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires à la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Antananarivo, le 27 Mars 2024

Les membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante ayant délibéré :

Signé
DAMA Andrianarisedo Retaf Arsène
Président

Signé
HOUSSENE Abdallah
Vice-Président

Signé
ANDRIAMALAZARAY Andoniaina
Vice-Président

Signé
ANDRIAMAROTAFIKATOHANAMBAHOAKA
Ralaisoavamanjaka
Rapporteur

Signé
RAZAFIMAMONJY Laza Rabary
Vice-Président

Signé
JEANNOT Guy Georges Razafindraibe
Conseiller

Signé
RANDRIANARIVONANTOANINA
Tiana Ifanomezantsoa
Rapporteur

Signé
FIDIMIAFY Roger Marc
Conseiller

Signé
RAVALITERA Jacques Michaël
Conseiller

« POUR AMPLIATION CONFORME »

Antananarivo, le 27 MAR. 2024

LE SECRETAIRE EXECUTIF NATIONAL DE LA CENI



RAKOTONDRA SOA Tseheho